



## Report entretien préalable

Par **Nico9194**, le **15/08/2020** à **14:56**

Bonjour,

J'ai été convoqué à un 1er entretien préalable, mais dû à une non réception de la lettre recommandée, une 2e date a été fixée.

Je souhaiterais me faire représenter par un salarié le jour de cet entretien, mais celui-ci sera en congés payés.

Mon employeur peut-il refuser le report de cet entretien préalable ?

Il me signifie en plus qu'un report pour une 3e fois est impossible, est-ce vrai ?

Dans l'attente de vos réponses

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **15/08/2020** à **15:10**

Bonjour,

Lors de l'entretien préalable, sauf circonstances particulières vous ne pouvez pas être représenté mais assisté...

A priori, l'employeur n'est pas forcé d'accepter un report même s'il n'y a pas un nombre limite à la demande du salarié...

Par **Nico9194**, le **15/08/2020** à **15:24**

Je me suis mal exprimé, je voulais dire assister d'un salarié en particulier.

Donc l'employeur n'est pas dans l'obligation d'accepter ma demande de report pour avoir l'assistance de cet employé ?

Par **P.M.**, le **15/08/2020** à **15:34**

Je le pense...